

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 12 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MUSELIER, Maire

Date de convocation : 02 juin 2025

PRESENTS : Jean-Pierre MUSELIER, Paul LASSET, Jérôme MEYNET, Stéphanie NEVOLTRY, Elisabeth JACQUART, Muriel PESCADOR

ABSENT ET EXCUSE : Jean-Claude LEMOINE, Olivier KNIPPING, Joël BARADUC

POUVOIR : Jean-Claude LEMOINE à Paul LASSET
Olivier KNIPPING à Jérôme MEYNET
Joël BARADUC à Jean-Pierre MUSELIER

SECRETAIRE : Paul LASSET

Ajouts à l'ordre du jour :

- Bornes électriques
- Encaissement de deux chèques de 140 € association le chemin du yoga pour le chauffage d'octobre à avril 2023/2024 et 2024/2025.

Accepté à l'unanimité

🔗 AFFAIRES GENERALES 🔗

1) Dossier APRR

A la demande de la société d'autoroute APRR, une servitude de passage doit être instauré.
Le terrain n'a pas été borné par APRR, car il n'y a pas de barrière.
Un acte notarié doit être conclu entre la société APRR et la Mairie.
C'est Monsieur Paul LASSET 01^{er} adjoint qui doit signer au nom de la commune.

Accepté à l'unanimité

2) Dossier SEMERAP

Actuellement notre réseau d'eaux pluviales est entretenu par la SEMERAP, elle fait l'objet d'une convention, cette dernière se termine le 31 décembre 2025.

Nous avons 190 avaloirs et 2230m de réseau. Ce réseau et les avaloirs sont nettoyés pour moitié tous les ans.

Accepté à l'unanimité

3) Dossier photocopieur

Notre photocopieur arrive à échéance septembre 2025, deux possibilités s'offre à nous soit demander un nouveau photocopieur avec une durée de location de 4 ans soit prolonger le contrat actuel avec 4 trimestres supplémentaires.

Le choix du Conseil Municipal s'est porté sur l'option avec prolongation de 4 trimestres supplémentaires.

Accepté à l'unanimité

4) Dossier Auberge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un acte qu'en date du 21 mai 2025 un acte a été signé à l'Office Notarial d'Aigueperse entre « La Société dénommée L'Auberge des Sources, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à Saint-Myon (63460), 2 rue de Loche, identifiée au SIREN sous le numéro 821736055 et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand.

Au profit de :

Madame Marie Laure SCHIFANO, employée de production, épouse de Monsieur Jean-Noël DOMY, demeurant à Volvic (63530) 45 route de Pagnat. Née à Lyon 4^{ème} arrondissement (69004), le 17 janvier 1969.

Comme indiqué dans l'attestation jointe un nouveau bail communal devra être régularisé au plus tard le 28 juillet 2025 avec un loyer de 600 € TTC mensuel comme précisé dans la délibération n°45/2024 du 05 décembre 2024.

Accepté à l'unanimité

5) Dossier Voirie

Concernant le chantier du plateau situé route de Combronde, et au niveau de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, nous avons rencontré des soucis. Nous aurions dû avoir un plateau avec une pente de 4%. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour exprimer notre mécontentement et demander que le plateau soit refait à 4% sans coût financier supplémentaire.

Accepté à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

1) Dossier TPE

La Préfecture nous a communiqué un document par mail concernant la taxe sur publicité extérieure. Monsieur le Maire propose d'effectuer une délibération.

Accepté à l'unanimité

2) Dossier City Stade

Concernant le City Stade, il manque 19 329 € de subventions pour obtenir les 80 %.
Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de demander une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 20% soit 19329 €
Si nous obtenons la subvention, le city stade sera implanté derrière la cure.

Accepté à l'unanimité

3) Encaissement 2 chèques remboursement chauffage de l'association chemin du yoga

Encaissement de deux chèques pour le remboursement de chauffage pour l'année 2023/2024 et l'année 2024/2025

Accepté à l'unanimité

4) Installation d'une borne électrique Place de loche

Nous avons eu une proposition de la société 55 electric charging dont le siège est basé à Saint-Tropez. La Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge a installé 2 bornes au parc de l'Aize.
La société 55 electric cherche à se développer sur le plan national. Cette dernière a effectué une recherche de réseau sur notre commune et la place de Loche paraît être judicieuse pour les randonneurs, pour le restaurant.
Nous avons vu avec la communauté de communes, 1ere étape validation du projet par le Conseil Municipal.
Nous pouvons demander une étude pour l'installation de deux bornes en contrebas de la Place de Loche au niveau de la RD985.

Accepté à l'unanimité

Informations diverses :

- Consultation publique pour la construction d'un parc éolien à Saint-Hilaire-La-Croix (3 éoliennes)
- mardi 17 juin 2025 à partir de 18h00 afterworks organisé par la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge
- Les bancs près de la salle des fêtes sont cassés, les tables place de Loche sont à changer.
- Villes et villages fleuries : Le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme est venu pour le concours, la commission a montré la vigne, le cimetière et Parret.
Le Conseil Départemental a soumis de mettre du trèfle en novembre dans le cimetière afin de diminuer la charge de travail pour l'employé communal.
Par rapport à Parret, le CD propose de laisser pousser l'herbe.
Nous allons postuler au concours afin d'obtenir des étoiles.

Questions diverses :

Madame Elisabeth JACQUART s'est aperçue qu'il y avait deux énormes saules qui poussaient dans la Morge près de la rambarde du pont.

La séance est levée par Monsieur le Maire

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Paul LASSET Secrétaire de Séance
-----------------------------------	--